

La visite d'une délégation de la Croix-Rouge hongroise à Tunis, auprès de la Société du Croissant-Rouge algérien

ALI ACHOUÏ
AMBASSADE D'ALGÉRIE EN
HONGRIE

Le texte que nous étudions est un rapport établi à Budapest, le 22 octobre 1959.¹ Il traite une mission qui regroupaient des membres de la Croix-Rouge hongroise en visite en Tunisie à bord de deux avions, dont la capacité n'est pas précisé, ni la marque, pour acheminer des aides au Croissant-Rouge algérien, installé à Tunis à l'époque.

Selon la liste ci-jointe à ce texte, les aides hongroises offertes à la Révolution algérienne ont été commencées à envoyer en février 1958 par le SZOT (Conseil national des Syndicats) directement à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), par l'intermédiaire de la Croix-Rouge hongroise et du Croissant-Rouge égyptien d'un lot de médicaments d'une valeur de 100 000 forint. (A l'époque le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne était installé au Caire.)

La deuxième mission effectuée était à la destination des réfugiés algériens en Tunisie le mois de juin 1958, et ce à l'appel de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge hongroise a envoyé, à cette occasion à la Croix-Rouge tunisienne des aides aux réfugiés algériens, contenus de produits alimentaires, des produits de toilettes d'une valeur de 100 000 forints.

La troisième mission intervient le dimanche 18 octobre 1959 à 7 h 30, ou deux avions avaient décollé de Budapest vers Tunis. Le deuxième avion avait eu des problèmes pour décoller ce qui a obligé le premier à l'attendre, dans une escale à l'aéroport de Tirana en Albanie. Comme il s'était avéré plus tard, le 2^e avion a également quitté l'aéroport de Tirana avec retard, en raison de pénurie d'essence, si ce n'était le commandement de l'armée albanaise qui l'avait approvisionné en kérosène. Le 1^{er} avion spécial a atterri à l'aéroport de Tunis vers 15 h 30 suivi du 2^e qui est arrivé environ une heure après.

A l'aéroport, la délégation a été accueillie par le Vice-président du Croissant-Rouge algérien dr. Oucharef et les membres de la délégation s'étant rendus à Budapest (Bechir, Abdennebi et Hacene) étaient également présent à l'aéroport, ainsi qu'un jeune collaborateur auprès du Croissant-Rouge tunisien qui brandissait le télégramme dans lequel les Hongrois ont sollicité leur coopération dans l'affaire des légionnaires hongrois déserteurs à Tunis.

La délégation a commencé sa mission le jour même avec une visite de courtoisie effectuée chez dr. Benbahmed, Président du Croissant-Rouge algérien. A également été présent à

¹ Archives Nationale Hongroises, XIX-J-1-j Algérie, 1959. 4. carton. Document:166-00128/b-1959.

cet entretien, au-delà des personnes précitées, le Chef de Cabinet auprès du Ministère des Affaires sociales du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne qui a d'ailleurs été de retour de sa récente visite effectuée auprès de la République populaire de Chine, en tant que membre de la délégation du gouvernement provisoire algérien.

Dans le cadre d'une brève allocution de bienvenue, M. Benbahmed a exprimé ses remerciements pour les aides offertes des démocraties populaires aux réfugiés algériens, mettant un accent particulier sur le rôle de premier plan qu'a joué à cet égard la République populaire hongroise. Lors de cette visite, un vase de Herend en guise de souvenir a été remis à M. Benbahmed qui a indiqué, à cette occasion, que les algériens ne seraient jamais en mesure de dûment rendre le soutien moral et financier considérable que fournis la République hongroise au peuple algérien luttant pour sa liberté. Il a noté que parmi les projets, après l'indépendance, figurait la mise en place, auprès de l'Algérie libre et indépendante, d'une exposition permanente ou d'un musée où serait également exposé ce vase qui illustrera l'aide qui leur a été offerte par les différents pays durant la lutte pour la liberté. M. Benbahmed a ajouté que chaque dirigeant et membre de la Croix-Rouge ayant collaboré à l'organisation et à l'acheminement des aides en leur faveur, serait invité à l'Algérie indépendante.

Le représentant de la délégation hongroise, dont le nom n'est pas cité, a souligné, lors de son intervention, que c'est l'esprit de la solidarité internationale qui les incitait et obligeait à sauver le peuple algérien en souffrance. Il a donné un bref aperçu du déroulement de l'action de solidarité mettant en exergue l'énorme enthousiasme et dévouement dont toutes les couches de la population hongroise avaient fait preuve au cours de l'action.

Des questions de détail et le programme de la visite ont été abordés lors de cette rencontre. Les membres de la délégation hongroise ont indiqué que sur la base de l'examen des dossiers médicaux qui leur avaient été précédemment transmis, deux parmi les neuf malades ne pouvaient pas venir avec la délégation à Budapest pour se soigner, puisque la délégation ne pouvait assurer leur transport, vu leur état de santé fragile. L'un d'entre eux souffrait d'une maladie cardiaque tellement grave que le vol aurait pu lui présenter un risque mortel, tandis que la tuberculose de l'autre était à un stade si avancée qu'il aurait été exposé à un fort risque de complications en s'adaptant au climat froid en Hongrie, mais même à part cela, il semblait incurable.

Par conséquent, la délégation avait proposé d'emmener avec elle, à leur place, deux autres malades tuberculeux. Cette annonce a un peu attristés la partie algérienne, qui a été révélé qu'ils n'avaient aucune possibilité d'envoyer deux autres sur ce vol, en premier lieu en raison des difficultés avec les autorités tunisiennes et des difficultés pour leur faire délivrer de nouveaux passeports. La délégation hongroise a exprimé sa disposition à emporter avec elle, le cas échéant, deux autres personnes, ultérieurement choisies, avec les passeports des malades graves initialement désignés, ce qui prouve la bonne foi de la partie hongroise et sa volonté d'aider. Toutefois, les Algériens n'ont pas osé en prendre le risque. Le médecin du Croissant-Rouge algérien n'était pas présent lors de cette conversation. Il a donc été convenu que les deux médecins discuteraient le problème à l'occasion d'un dîner prévu ce jour-là. (En conséquence duquel sept malades seulement ont fait partie du voyage à Budapest.) Il a été convenu, lors de la conversation, que le médecin précité Dr Ouhibi, non-présent, accompagnerait les malades jusqu'à Sofia et de là-bas, il se rendrait à Budapest pour 2-3 jours et continuerait ensuite son voyage vers d'autres démocraties populaires.

Malgré le fait que la délégation hongroise a reçu l'instruction de ne pas donner, si possible, son consentement pour amener avec elle l'accompagnateur algérien, elle a été contrainte de satisfaire la demande. La raison était notamment qu'au lieu des 30 malades dont l'envoi était originalement prévue pour Sofia – très habilement – les Algériens n'ont envoyé que 29 malades, et le docteur est devenu le 30^e passager. Selon le document, les Algériens ont agi de telle manière afin d'empêcher la partie hongroise de trouver des arguments pour écarter leur demande relative notamment au transport de Dr. Ouhibi avec elle, au retour et son préciser la mission exacte du docteur, si ce n'est faire une tournée dans des républiques populaires démocratiques, sûrement pour se rendre au chevet des malades déjà envoyés.

Au départ, la partie algérienne avait remis des enveloppes contenant 10-10 dinars tunisiens chacun (environ 10 mille francs français), en guise d'argent de poche, lesquels la partie hongroise était contrainte d'accepter malgré toutes ses protestations. Il est intéressant de mentionner que sur l'enveloppe contenant l'argent figurait la mention suivante « Gouvernement Provisoire de la République Algérienne – Ministère des Affaires Sociales ».

Le même jour à 17 heures, de retour à l'hôtel, la délégation a eu une réunion avec les représentants du Croissant-Rouge tunisien. Le collaborateur de l'organisation tunisienne – qui a rencontré la délégation à l'aéroport – s'y est rendu accompagné, notamment, par un délégué du Service de Sécurité tunisien, un enquêteur. L'enquêteur a brièvement porté à la connaissance de la délégation hongroise, qu'il y avait sept légionnaires hongrois chez eux (ils étaient au courant seulement de six, affirme la partie hongroise dans le rapport) et a demandé de faire tout son possible dans l'intérêt de leur rapatriement. De son côté, la délégation hongroise avait indiqué qu'en raison d'un manque de place, elle était en mesure d'emmener seulement deux d'entre eux. Cette annonce a considérablement attristé l'enquêteur qui a immédiatement satisfait la demande d'organiser une rencontre avec les légionnaires. Prenant note avec tristesse de l'annonce hongroise relative au rapatriement de seulement deux personnes, il a proposé de rapatrier ceux qui ont séjourné le plus longtemps en Tunisie et qui souffrent de forte dépression nerveuse. Le rapport ne précise pas qui sont-ils ces légionnaires hongrois et ce qu'ils faisaient à Tunis à l'époque, mais on peut facilement déduire qu'il s'agit des légionnaires qui ont été enrôlés dans l'armée française en Algérie et qui ont fui la guerre en rejoignant l'Armée de Libération algérienne ou rejoint la Tunisie individuellement.

A 17 h 30, la délégation a rendu visite à un des camps de réfugiés, qui a commencé par un foyer pour les enfants situé à environ 15-16 kilomètres de Tunis. Des orphelins de guerres, masculins, âges de 8 à 16 ans, étaient hébergés là-bas. Il y avait, parmi eux, des enfants devenus infirmes après l'explosion d'une mine. Les locaux du bâtiment (cuisine, salles d'étude, dortoirs, ateliers de bricolage, etc.) étaient propres et bien entretenus. Cependant, leur équipement était très ancien. Les enfants étaient habillés, uniformément, avec des survêtements bleus. Ils participaient à un enseignement régulier, ils apprenaient même la langue française. A l'arrivée de la délégation, précise le rapport, ils étaient en train de jouer un match de handball. Celui-ci est considéré comme un foyer d'élite et – selon les informations reçues – le bâtiment était loué, à des particuliers tunisois. Certaines parties du bâtiment étaient en ruines. La proximité de la ville de Tunis exerçait un impact civique sur le foyer, lequel, à part la pauvreté et le manque d'équipement, ne différait pas beaucoup des simples foyers d'enfants européens, de caractère similaire. La délégation avait remis les

bonbons apportés au directeur, pour les distribués. Le foyer était doté d'un personnel (directeur, éducateurs, couple de concierge) maîtrisant bien, sans exception, le français.

La délégation avait ensuite visité un camp de tri « Des centres où se rassemblent l'ensemble des réfugiés avant de les orienter vers des hôpitaux pour les malades ou blessés ou de leur trouver un travail ou un logement ailleurs ».

Le bâtiment aux allures de château, aussi loué, se situait dans un terrain clôturé, où les étrangers étaient interdits d'entrer. 500 réfugiés séjournaient dans le bâtiment et les tentes se trouvant autour. Malgré le fait que la délégation avait fait le constat de conditions ordonnées et de propreté durant sa courte visite, d'une durée d'environ une demi-heure, les réfugiés – composés de vieillards, femmes et de jeunes âgés d'à peu près 16 ans – vivaient dans des conditions misérables. La majorité des locaux étaient composés de trous aux allures de cave. Malgré le fait que la plupart des endroits ne disposaient pas d'éclairage, ceci était aussi un camp d'élite par rapport à ceux se trouvant au bord de la frontière, explique le rapport, ce qui éclaire sur les conditions très difficiles que vivaient les réfugiés même à Tunis.

Le lendemain, lundi matin, deuxième jour de mission, à 8 heures, la délégation s'est rendu au « bureau de la Sécurité d'Etat » à Tunis où elle a négocié avec un commissaire. Deux enquêteurs y étaient aussi présents. L'accueil était poli mais compassé. Les Tunisiens ont informés qu'il n'y avait aucun légionnaire hongrois en prison ou en camp d'internement (lesquels, en raison de l'effectif réduit, ne valent pas le coup d'être maintenus), mais qu'ils séjournaient dans un appartement loué pour eux et qu'ils sont libre dans leurs mouvements. Après une brève négociation deux personnes ont été désignés pour revenir avec la délégation à Budapest. Il s'était avéré, lors de la conversation, qu'au-delà des sept anciens légionnaires, il y avait encore deux légionnaires hongrois vivant à Tunis qui voulaient aussi rentrer chez eux. Le commissaire a demandé de faire le mieux en faveur de leur rapatriement dès que possible. Il avait déploré que l'arrangement des affaires par la médiation de l'Ambassade de Hongrie à Rome prenne trop de temps. Il a également mentionné que la République tunisienne, bien qu'elle n'ait rien à voir avec les légionnaires, fait de son mieux dans leur intérêt. Ils n'osent pas les envoyer au travail de peur que les français l'apprennent. Ils ont pu à peine empêcher, plus exactement par la force, l'un des légionnaires hongrois, celui qui est dépressif, de se présenter chez les Français, ce qui lui aurait coûté sa vie (ce qui prouve que les légionnaires hongrois étaient en relation avec la révolution algérienne). Il a noté que la non-existence de la représentation diplomatique hongroise ralentissait considérablement le traitement de leur cas, car le rapatriement des légionnaires allemands se déroule par exemple dans 1-2 semaines au maximum. Il a considéré intéressant de signaler qu'ils n'avaient pas osé présenter le cas d'un légionnaire d'origine autrichienne devant le consul honoraire d'Autriche à Tunis, comme ce-dernier, étant un citoyen français, qui l'aurait sûrement livré au Deuxième Bureau (français).

Les deux parties se sont mis d'accord sur le fait que dans l'avenir, ils s'informeront directement sur les nouveaux cas – indépendamment du comité – à travers le Croissant-Rouge tunisien. Le responsable tunisien a réitéré sa demande, notamment, de faire tout le possible auprès des autorités hongroises afin d'accélérer leurs rapatriements. La délégation hongroise a promis de transmettre la demande aux autorités hongroises et a exprimé ses remerciements des efforts des autorités tunisiennes en faveur des légionnaires hongrois. A la demande de la délégation hongroise, une rencontre a été organisée avec cinq légionnaires

hongrois en uniforme et leur a été exprimé l'espoir du règlement rapide de leur affaire. Le représentant du Croissant-Rouge tunisien, qui est entré à la fin de la conversation, leur a remis un petit colis de nourriture.

La délégation hongroise a ensuite rendu visite au Président du Croissant-Rouge tunisien, l'ancien ministre M. Aziz Djellouli, avec qui elle a eu une courte conversation protocolaire d'environ 30 minutes. En abordant la question des légionnaires, il lui a été exprimé les remerciements pour les efforts de son organisation en faveur des légionnaires hongrois. A cette occasion, les vêtements usagés apportés avec la délégation hongroise ont été remis à la partie tunisienne, étant donné que c'était le Croissant-Rouge tunisien qui les a vêtus et pris en charge. Aussi avec M. Djellouli, il a été convenu que dorénavant le Croissant-Rouge tunisien informera directement la Croix-Rouge hongroise des nouveaux cas légionnaires. La délégation hongroise a aussi exprimé son espoir que les relations entre les deux organisations va se développer dans l'avenir et qu'elle ne se limitera pas aux cas des légionnaires mais qu'elle va se développer vers d'autres secteurs comme, par exemple, l'échange de moyens de propagande. Sur ce point, le responsable tunisien était tout à fait d'accord. Il a noté le nom du camarade Kárpáti, à l'adresse duquel il devrait plus tard envoyer ses lettres. M. Djellouli est un diplomate expérimenté, personne cordiale, mais pas honnête et très sournois selon l'avis des Algériens.

Avant le départ, la délégation hongroise avait rencontré, à l'aéroport, deux représentants des syndicats algériens avec lesquels ils n'ont pas eu l'occasion de se réunir en raison de la brièveté de la mission. Les deux représentants algériens leur ont remis une pièce d'un tracteur, en mauvais état, envoyée par la récente cargaison « SZOT » (Conseil national des Syndicats), ils ont demandé de la remplacer (la preuve qu'il y avait déjà des contacts entre l'Union Générale des Travailleurs Algériens UGTA et le « SZOT »).

Les Algériens ont offert un déjeuner à l'aéroport, d'où l'avion de la délégation a décollé à 15 heures, avec les deux anciens légionnaires hongrois, qu'a remis un enquêteur à la délégation, qui a renouvelé sa demande de la collaboration hongroise en faveur du rapatriement du reste des légionnaires.

Avec la délégation, ont embarqués dans les deux avions les sept malades à destination de Budapest, les 29 malades à destination de Sofia, le médecin algérien, et les 2 légionnaires hongrois.

A environ 20 heures, l'avion avait atterri à Sofia où les 29 patients ont été accueillis par les représentants de la Croix-Rouge bulgare, accompagnés par le médecin algérien, Dr. Ouhibi, avant de reprendre chemin vers Budapest où la délégation est arrivée à 22 h 45.

Cette mission, qui est la troisième du genre, de la Croix-Rouge hongroise à Tunis reflète l'effort fourni par la Hongrie de l'époque envers la révolution algérienne et donne une éclaircie sur la présence des légionnaires hongrois qui ont désertés l'armée française pour rejoindre les rangs de la Révolution algérienne.

Depuis ce temps-là, la Croix-Rouge hongroise a pris en charge le traitement médical pendant une période plus ou moins longue, d'un total de 17 personnes malades, majoritairement des combattants de liberté algérien, qui sont ensuite progressivement retourné chez eux.

En l'année 1961, explique le rapport, seuls deux malades algériens tuberculeux séjournaient toujours en Hongrie, compte tenu du fait que la Hongrie avait assumé la charge du traitement de deux contingents composés de dix personnes, l'arrivée d'encore 3 personnes

est prévue (ce qui veut dire que sur 20 malades reçus à Budapest 18 sont guéris et ils sont retournés chez eux). Après ces 20 malades, la Hongrie avait proposé aux organismes hongrois compétents d'accepter un 3^e contingent de 10 malades ou blessés.

Selon le rapport, les malades algériens tuberculeux traités en Hongrie recevaient 400 forints d'argent de poche régulièrement, sur une base mensuelle, de la Croix-Rouge hongroise, pour couvrir leurs petites dépenses. En plus, à leur arrivée et leur départ, ils ont reçu des vêtements d'une valeur de 500 forints et chaque année au printemps et en automne leur habillement est complété selon le besoin.

Toujours, selon le document, en décembre 1958, une délégation composée de trois membres du Croissant-Rouge algérien (sans cité leurs noms) s'est rendue à Budapest où elle a eu des entretiens avec les responsables de la Croix-Rouge hongroise, à la suite desquelles le Comité de Solidarité d'aider les Réfugiés Algériens est né l'hiver 1958-1959. Au printemps de 1959, le Comité de solidarité a lancé une collecte nationale sous la direction de la Croix-Rouge hongroise, avec la participation de divers organisations de masse de l'époque. Une partie des recettes a été consacrée à couvrir les coûts des envois d'aide précités, l'autre partie, au traitement médical des combattants de la liberté algériens malades en Hongrie. Bien que les recettes de la collecte soient épuisées, la Croix-Rouge hongroise continuait d'assurer le traitement des malades arrivant entre-temps, à partir du cadre budgétaire approuvé par le Ministère des Finances.

Ci-joint une liste des aides fournies par la Hongrie à la révolution algérienne, cette liste démontre que l'aide hongroise a commencé le mois de février 1958, soit trois ans et demis après le déclenchement de la révolution algérienne.

Liste²

1. Février 1958 : envoi direct du SZOT à l'Union générale des travailleurs algériens par l'intermédiaire de la Croix-Rouge hongroise et du Croissant-Rouge égyptien

Contenu : médicament et bandage.

Valeur : 100 000 HUF

2. Juin 1958 : envoi de secours de la Croix-Rouge hongroise à l'adresse de la Croix-Rouge tunisienne à l'appel de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, pour aider les réfugiés algériens.

Contenu : produits alimentaires, savon

Valeur : 100 000 HUF

3. Décembre 1958 : envoi de secours direct de la Croix-Rouge hongroise au Croissant-Rouge algérien à Tunis. (La garantie financière a été accordée par la Croix-Rouge hongroise au débit du programme de collecte lancé au printemps 1959 par le Comité de solidarité pour aider les réfugiés algériens.)

² Archives Nationales Hongroises XIX-J-1-j Algérie 1961. 4. carton Document daté le 2 septembre 1961: 166-006200/3-1961.

Contenu : produits alimentaires, savon, textiles Valeur : 300 000 HUF

4. Printemps 1959. A la demande du Conseil des Femmes, la Croix-Rouge hongroise a composé une cargaison symbolique de médicaments, laquelle a été remise par leur délégué au représentant de l'Association Femmes Algériennes, à l'occasion de la réunion de la Fédération démocratique internationale des femmes à Sofia.

Contenu : médicaments Valeur : 30 000 HUF

5. Mars 1959 : Envoi de secours de la Croix-Rouge hongroise à l'appel de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge à l'adresse du Croissant-Rouge marocain. (La garantie financière a été accordée par la Croix-Rouge hongroise au débit du programme de collecte lancée au printemps 1959 par le Comité de solidarité pour aider les réfugiés algériens.)

Contenu : textiles Valeur : 100 000 HUF

6. Juillet 1959 : a) envoi de secours de la Croix-Rouge hongroise directement au Croissant-Rouge algérien à Tunis en résultat du programme de collecte du printemps 1959 du Comité de solidarité

Contenu : produits alimentaires, savon, couvertures Valeur : 700 000 HUF

b) En même temps : envoi de la Croix-Rouge hongroise

Contenu : médicaments Valeur : 300 000 HUF

c) En même temps : envoi du Conseil national des Syndicats (SZOT)

Contenu : vêtements Valeur: 400 000 HUF

7. Novembre 1959 : Envoi de Secours de la Croix-Rouge hongroise directement au Croissant-Rouge algérien à Tunis

Contenu : médicament, bandage Valeur : 300 000 HUF

8. Janvier 1961 : Envoi de Secours direct de la Croix-Rouge hongroise au Croissant-Rouge algérien à Tunis

Contenu : 320 kits santé VK (Croix-Rouge) pour jeunes Valeur: 42 000 HUF

9. Août 1961 : remise directe au Croissant-Rouge algérien à Tunis, du résultat du collecte des étudiants algériens faisant leurs études à Budapest et de l'envoi y attaché par la Croix-Rouge hongroise

Contenu : 52 couvertures, 50 kits santé VK (Croix-Rouge) pour jeunes, Vêtements usagés
Valeur : 7 000 HUF